



Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 21 juillet 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. **REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE –
VOLET ENTRETIEN**
5. **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE**
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 21 juillet 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge,	conseiller	siège no 1
Madame Chantal Fortier Duchaine,	conseillère	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot,	conseiller	siège no 6

EST ABSENTE :

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : Robert Talbot

Appuyeur : Richard Sylvain

Adoptée. #2025-07-186

4. REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports a versé une compensation de 239 306 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE

les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE

la présente résolution est accompagnée du détail identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- Que la municipalité de Saint-Lucien informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la Voirie Local – Volet entretien.

Investissement	Entretien Été	Sécurité	Abords	Entretien Hiver	Total
42 189 \$	107 199 \$	637 \$	9 512 \$	79 769 \$	243 306 \$

Proposeur : Michel Côté

Appuyeur : Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-07-187

5. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE

Rapport du maire pour l'année 2024

Chers citoyens, Chères citoyennes,

En vertu de l'article 176.2.2 du code Municipal, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Dans ce rapport, le maire traite des états financiers de l'exercice précédent et du rapport du vérificateur. Il donne des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédent et du rapport du vérificateur.

Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024, les revenus de fonctionnement de la Municipalité se sont élevés à 3 319 258 \$, les revenus et les affectations d'investissement à 1 358 360 \$, et les dépenses de fonctionnement à 3 051 181 \$. Après avoir procédé aux diverses transactions comptables, l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales est de 282 803 \$ établissant l'excédent de fonctionnement non affecté de 567 736 \$ au 31 décembre 2024, donc nous obtenons 20% du budget annuel, comparativement à l'an dernier, qui n'était que de 9.2 % du budget annuel 2023.

Les recommandations de notre vérificateur, sont d'avoir un surplus accumulé non affecté représentant 20% à 25% du budget annuel. Nous avons donc atteint cette cible en 2024.

Concernant les travaux de voirie : l'acquisition de notre benne à asphalte chaude nous a permis d'entretenir notre réseau routier en régie interne et ainsi baisser les coûts d'entretien pour le futur. L'arrivée de 3 employés temporaires en voirie pour la période estivale a permis d'étendre plus de 242 tonnes d'asphalte chaude un peu partout sur le réseau.

Nous avons aussi fait la réhabilitation de la côte de la rue de la Réserve pour colmater les veines d'eau qui la minaient en période de dégel ou lors de grosse pluie.

Au niveau administratif, nous avons dû faire l'acquisition d'un nouveau serveur pour remplacer celui qui était maintenant désuet.

Notre nouvel inspecteur est arrivé en poste à la fin de l'année 2024.

Le rapport financier a été déposé au conseil, vous pouvez vous procurer une copie, selon les tarifs applicables.

CONSIDÉRANT QUE

le PL-122 a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors d'une séance du conseil, des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT QUE

la mairesse doit présenter ce rapport une fois les vérifications effectuées par le vérificateur ;

CONSIDÉRANT QUE

le rapport a été lu, qu'un avis public sera émis et qu'il pourra être consulté sur le site Internet de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le rapport du maire 2024.

Proposeur : Robert Talbot

Appuyeur : Richard Sylvain

Adoptée. #2025-07-188

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (19h47)

Proposeur : Richard Sylvain

Appuyeur : Michel Côté

Adoptée. #2025-07-189



Maryse Collette
Mairesse



Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim